

## Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement du 3 octobre

### Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel du groupe France insoumise

#### Vœu relatif aux hausses de factures d'énergie des locataires du logement social

Considérant que face à la flambée des prix de l'énergie le gouvernement a mis en place un "bouclier tarifaire" afin de "contenir" la hausse à 15% ;

Considérant que cette hausse de 15% va peser lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages ;

Considérant que nombre de locataires de logements sociaux, d'habitat collectif en copropriété, sont de plus exclus pour l'heure du bouclier tarifaire ainsi que nombre de locataires de bailleurs privés ;

Considérant en effet que le bouclier tarifaire ne concerne ni le chauffage collectif électrique, ni les dépenses des parties communes ;

Considérant que les bailleurs sociaux ne bénéficient plus de l'accès aux tarifs réglementés de l'énergie depuis 2016, et se retrouvent contraints de passer leurs propres contrats avec les fournisseurs d'énergie ;

Considérant ainsi le précédent à la RIVP où une hausse importante des charges payées par les locataires était prévue du fait de la rupture par le fournisseur du contrat le liant au bailleur social ;

Considérant que l'an dernier il avait fallu 6 mois au gouvernement pour intégrer le chauffage collectif au gaz dans le bouclier tarifaire, mais qu'il est de fait moins protecteur que celui des particuliers, et se traduit par des hausses de gaz plus élevées pour les locataires du logement social ;

Considérant que le pouvoir d'achat des ménages locataires dans les logements sociaux est déjà fortement impacté par l'inflation ;

Considérant que les bailleurs sociaux craignent nombre d'impayés de loyers dans les mois à venir, que ces impayés vont fortement grever les budgets au détriment des investissements pour répondre à la vétusté et engager la rénovation thermique des bâtiments pour plus de sobriété ;

Considérant que l'on n'en serait pas là si le gouvernement avait pris la décision de bloquer les prix de l'énergie comme l'ont défendu les groupes politiques de la NUPES à l'Assemblée Nationale lors du débat sur la loi pouvoir d'achat ;

Considérant que le gouvernement a annoncé qu'il allait travailler une solution concernant l'électricité mais sans revenir sur le gaz ;

**Sur proposition de Danielle Simonnet et de Laurent Sorel, du groupe la France Insoumise, le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que le Conseil de Paris interpelle le gouvernement pour :**

- **Qu'aucune hausse de tarif ne soit subie par les locataires par l'instauration d'un blocage des prix, qui ne peut reposer sur les bailleurs sociaux, ou par des subventions de l'État en compensation, financées par la mise en place d'une taxe sur les superprofits,**
- **Qu'une contribution financière soit demandée aux fournisseurs d'énergie pour financer ce bouclier,**
- **À défaut, qu'au moins un bouclier tarifaire soit instauré dans les logements collectifs pour le gaz et l'électricité au moins aussi protecteur que pour les particuliers.**